

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 28/09/10

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 26 septembre 2011

D-2011/534

### Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

# Monsieur Alain JUPPE - Maire

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

#### Excusés:

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

# Fourniture et maintenance de solutions d'impression et prestations d'accompagnement à la mise en oeuvre pour les écoles de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Affichant sa volonté de modernisation et d'amélioration de la qualité de service à des coûts maitrisés et attachée à ses engagements environnementaux, la Ville de Bordeaux a mis en œuvre dès 2006 une stratégie globale concernant ses besoins d'impression dont voici les résultats les plus notables :

- Recentralisation des impressions à gros volume vers l'atelier de reprographie.
- Le retrait de 600 imprimantes au profit de 150 copieurs multifonctions connectés au réseau et la diminution notable du nombre d'équipements de fax par l'intégration de ces fonctions aux multifonctions, et d'un serveur de fax.
- Le déploiement d'outils d'administration, de suivi des consommations.
- La réduction sensible du nombre de feuilles imprimées grâce au paramétrage standard privilégiant le recto-verso.

Dans ce cadre, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique concernant la fourniture et maintenance de solutions d'impression et prestations d'accompagnement à la mise en œuvre pour les écoles de la Ville de Bordeaux.

Les principaux objectifs du Marché et les résultats attendus des titulaires sont les suivants :

- Accompagner la ville dans sa stratégie de maîtrise des solutions d'impression.
- Accompagner la Ville dans la sensibilisation et la formation des utilisateurs aux solutions déployées.
- Fournir les composants matériels, logiciels d'impression pour les écoles de la ville.
- Assurer la maintenance hardware et logicielle des solutions.
- Assurer la fourniture des consommables pour les équipements d'impression.
- Fournir une solution de numérisation, d'indexation et d'édition
- Assurer la maintenance et la fourniture de consommables pour de cette solution

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société XEROX sur la base d'un loyer mensuel unitaire sur 48 mois de 51,86 € H.T.

Ce marché est exécutoire dès sa notification pour une durée de 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum, passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

A titre indicatif, la dépense annuelle est estimée à 106 000 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 6184 – 6604 – 6122 – 6135 – 6156 – 205 – 2183 – 2031.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**